

Conseil exécutif de l'ACEP
Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2012
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h

Présences : C. Poirier (présidence), D. Brackley, G. Brennan, J-L. Bourdages, R. Brockington, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, S. Mullen, A. Picotte, G. Phillips, L. Whitmore, R. Zwicker, C. Danik, D. Martin.

Absences justifiées : C. Creran, S. Gagnon, J. Marshall, S. Menard, A. Wong, J. Ouellette.

1. Points aux fins d'approbation

1 a) Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 1 h) Vice-président EC
- 1 i) Pouvoir de signature
- 1 d) Modification aux Statuts

Résolution : Il est proposé par L. Haméon et appuyé par D. Brackley d'adopter l'ordre du jour.

Pour = 11, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

1 b) Compte rendu du huis clos du 30 mai 2012

1 c) Compte rendu du 30 mai 2012

Résolution : Il est proposé par L. Whitmore et appuyé par G. Brennan d'adopter le compte rendu. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 d) Compte rendu du 27 juin 2012

Il est noté que L. Haméon était absent.

Résolution : Il est proposé par R. Zwicker et appuyé par L. Haméon d'adopter le compte rendu, avec modification.

Pour = 11, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

1 e) États financiers audités

Résolution : Il est proposé par R. Brockington et appuyé par R. Zwicker d'adopter le projet d'états financiers audités et de soumettre à l'approbation des membres les états financiers définitifs. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 f) Nouveaux délégués

Suivi : Demander au Comité des Statuts et des Règlements de rédiger une procédure pour devenir délégué syndical de l'Association.

Résolution : Il est proposé par R. Zwicker et appuyé par G. Brennan d'approuver la nomination comme délégués syndicaux de L. Holyoak de Condition féminine Canada et de L. Groulx de la Commission des droits de la personne. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Il y a consensus que les nouveaux délégués suivent dès que possible le cours offert aux délégués syndicaux, si ce n'est déjà fait.

Il y a consensus que le Comité des Statuts et des Règlements rédige une procédure pour devenir délégué syndical.

1 g) Nouveaux membres du Comité consultatif des jeunes membres

Résolution : Il est proposé par G. Brennan et appuyé par L. Whitmore d'approuver la nomination de S. Travers (région de C.-B.), R. Kossick (région de l'Alberta) et L. Munn-Rivard pour la BdP comme membres du Comité consultatif des jeunes membres. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Il est demandé de revoir le mandat du comité et d'inviter le président du comité à faire une présentation sur les projets/événements à venir.

2) Rapports

2 a) Rapport du président

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis notre dernière réunion en juin, alors que la campagne en vue du vote sur la hausse des cotisations connaissait un faux départ. Les problèmes techniques ont depuis été réglés; les renseignements demandés par les membres ont été réunis en un seul document qui a été distribué par courriel et a suscité de nombreux commentaires positifs. Il faudra faire une analyse rétrospective de cet exercice pour cerner les leçons apprises. Les résultats du vote seront communiqués d'abord au CEN, ensuite au Comité des finances, puis aux membres de l'ACEP.

Nos rencontres avec l'Employeur sur le réaménagement des effectifs se poursuivent. Il devient de plus en plus clair que le Secrétariat du Conseil du Trésor a soit les mains

liées ou n'a pas la volonté d'agir. Quelque chose ne va pas si le nombre de griefs déposés par l'ACEP continue d'augmenter.

À l'inverse, nos politiciens ne manquent pas de volonté, mais malheureusement pas de la bonne façon. Je suis persuadé que vous vous rappelez que le gouvernement a annoncé dans son budget son intention de modifier le Régime de pension de retraite de la fonction publique en changeant le partage du financement de 60/40 à 50/50 et en fixant l'âge de la retraite à 65 ans, avec possibilité d'une retraite anticipée à 60 ans. Le Comité consultatif sur la pension de la fonction publique a été consulté; il a recommandé de prévoir la période de transition la plus longue possible pour les cotisations et a demandé plus de temps pour étudier les conséquences d'un changement de l'âge. Le gouvernement nous a ensuite demandé notre recommandation, mais il nous a été impossible d'en arriver à une entente. Quant au partage 50/50, j'ai demandé plusieurs fois quand le régime de pension serait modifié pour nous donner une gestion conjointe, mais cela ne semble pas être dans les cartons de l'Employeur.

Des représentants des parties syndicale et patronale se sont rencontrés la semaine dernière à Saskatoon pour le colloque annuel du Conseil national mixte (CNM) et je dois dire que l'événement de cette année est particulièrement réussi. Les ateliers étaient variés et intéressants. Nous avons pu exprimer un peu de notre insatisfaction au sujet du processus de réaménagement des effectifs et du traitement de nos membres par l'Employeur. Il y avait moins de représentants que les années antérieures, cependant, et j'espère que ce n'est pas là le signe d'une tendance qui pourrait mener à la disparition de cet événement. Plus que jamais, nous avons besoin de tisser des liens positifs avec les représentants des ministères et organismes (pour compenser tout manque de relations positives avec les représentants du Conseil du Trésor).

L'Assemblée générale concernant le budget a eu lieu hier et nous avons entendu plusieurs suggestions très intéressantes. Environ quarante membres étaient présents – une hausse considérable par rapport à l'an dernier. La plupart des participants semblaient comprendre que nous travaillons extrêmement fort pour gérer l'organisation avec un budget restreint. Les autres semble-t-il ne comprendront jamais.

Deux décisions arbitrales nous ont tenus occupés cet été : elles ont dû être publiées et expliquées, et ont suscité beaucoup de questions. Nous avons même attiré l'intérêt des autres syndicats, sans nul doute à cause de l'échelon supplémentaire obtenu pour le groupe EC. J'ai appris hier que l'employeur avait commencé à verser la rémunération rétroactive à nos membres EC. Le groupe TR devrait commencer à recevoir la rémunération rétroactive dans les prochaines semaines. La nouvelle pause-café obtenue pour nos membres TR, cependant, semble créer quelques maux de tête au Bureau de la traduction, même si tous les employés non TR du Bureau y ont déjà droit. Rien n'est jamais facile au Bureau de la traduction.

Karen Brooke et moi avons rencontré nos membres qui travaillent au Centre de recherche en toxicomanie (CRT) du Service correctionnel du Canada, à Montague à

l'Île-du-Prince-Édouard. Les conservateurs ont décidé de fermer le CRT et de transférer une partie du travail à Ottawa. Le centre avait été établi par le gouvernement libéral précédent, ce qui explique sa vulnérabilité à la fermeture. Nous ferons tout ce qui est possible pour attirer l'attention des sénateurs, des députés et du public sur ce dossier.

Les Professionnels au service des Canadiens, la coalition de six syndicats de la fonction publique, se sont réunis à Saskatoon en marge du colloque annuel du CNM. Nous avons commencé à discuter de projets et d'orientation pour l'avenir. Les six membres de la coalition sont l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, l'ACEP, l'Association professionnelle des agents du service extérieur, l'Association canadienne des agents financiers, l'Association des juristes de justice et l'Association des pilotes fédéraux du Canada.

2 b) Rapport du directeur général des politiques

Négociations collectives

EC :

Le conseil d'arbitrage a entendu les présentations de l'ACEP et du Secrétariat du Conseil du Trésor les 18 et 19 juin. La décision a été rendue le 12 juillet.

L'ACEP a soutenu à la table de négociation que le rajustement salarial approprié serait une augmentation générale de 3,5 %.

La position de l'ACEP sur l'indemnité de départ était que l'employeur sous-estimait grandement la concession qu'il demandait en offrant des hausses de 0,25 % et 0,5 % aux taux de rémunération. Bien qu'il soit impossible d'en arriver à une évaluation unique de la concession sur l'indemnité de départ qui s'appliquerait à tous les scénarios possibles, l'ACEP a fait valoir devant la commission que par différentes méthodes d'évaluation d'un échange juste la concession serait, selon une analyse actuarielle la plus prudente, d'une valeur de 1,6 % en moyenne.

Au bout du compte, nous avons pu obtenir une décision qui donne à l'unité de négociation EC un échelon de plus de 3,45 % au haut de l'échelle de salaire, de même que l'élimination de l'échelon inférieur de chaque ligne de paye. Essentiellement, nous avons relevé toutes les échelles EC de 3,45 %, car la valeur moyenne de chaque échelon est de 3,45 %.

Toutefois, nous n'avons pas réussi à protéger l'accumulation des années aux fins du calcul de l'indemnité de départ pour les départs volontaires. Le questionnaire d'entrée donnait au comité le mandat de négocier l'indemnité de départ uniquement si nous pouvions obtenir quelque chose de mieux que ce que les autres agents négociateurs avaient obtenu en échange de l'indemnité de départ. L'employeur refusant de

considérer à la table de négociation autre chose que la tendance générale, nous avons été forcés d'aller en arbitrage.

Dans la présente ronde de négociations, le groupe EC s'en est tiré beaucoup mieux que tout autre groupe, à l'exception notable du groupe LA. Dans le monde plus vaste du travail organisé au Canada, les tierces parties reconnaissent que l'ACEP a obtenu d'excellents résultats pour ses membres EC.

Depuis que la décision a été rendue, l'ACEP s'est activée à préparer et fournir les renseignements aux membres. Nous avons aussi coordonné les questions administratives avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Dès que nous connaîtrons la date de signature de la convention, nous en informerons les membres. (Pendant la réunion, CD a reçu un courriel du SCT confirmant que la convention EC serait signée dans la semaine du 15 octobre.)

Je souhaite remercier les membres du comité de négociation EC pour tout le temps qu'ils ont consacré au processus et d'avoir conservé un esprit lucide tout ce temps. Les pressions venant de tous côtés ont été nombreuses pour nous inciter à ne pas persévérer et à abandonner notre stratégie. Les membres ont fait preuve de beaucoup de détermination, ce qui s'est finalement avéré payant pour leurs collègues.

TR:

Le conseil d'arbitrage a entendu les présentations de l'ACEP et du Secrétariat du Conseil du Trésor les 18 et 19 juillet. La décision a été rendue le 10 août.

Le Conseil du Trésor a soutenu à la table TR la même position que celle décrite ci-dessus pour la table EC. En fait, sa position était la même à toutes les tables de la présente ronde de négociations. L'ACEP n'a pas connu le même succès avec l'arbitrage TR qu'avec l'arbitrage EC. L'indemnité de départ pour les départs non volontaires ne s'accumule plus pour nos membres TR. Les rajustements salariaux d'inscrivent dans la tendance générale.

Nous avons réussi à obtenir une réduction de travail de 5,8 % pour le groupe : nos membres TR peuvent maintenant prendre des périodes de repos totalisant 30 minutes par jour. La convention TR n'est que la 13^e de la fonction publique à avoir des périodes de repos. Les 15 autres conventions ne prévoient pas de périodes de repos.

En outre, l'arbitre a décidé d'accorder au groupe TR trois nouveaux suppléments de rémunération : un supplément pour un nouvel horaire de travail, un supplément pour une interprétation diffusée en direct et un supplément pour tous les TR-02 des services parlementaires, peu importe la section.

Le SCT a confirmé que la convention TR sera signée le 25 octobre.

Je souhaite remercier les membres du comité de négociation TR pour tout le temps qu'ils ont consacré au processus, pour leur patience et leur détermination. C'est toujours un défi de négocier avec le Conseil du Trésor et le Bureau de la traduction à la même table. Leur détermination a finalement été payante pour leurs collègues.

BdP :

L'arbitrage a finalement été fixé aux 15 et 16 novembre pour nos membres de la Bibliothèque du Parlement. Le conseil d'arbitrage sera composé de Renaud Paquet de la CRTFP, Bill Krause pour l'ACEP et Jacques Sabourin pour l'employeur. Hélène Paris travaille en étroite collaboration avec Peter Engelmann à rédiger le mémoire.

Négociations et communications

Pour le groupe EC, la décision a été communiquée à l'ACEP le 12 juillet; l'ACEP l'a affichée sur le site web le même jour et a publié un communiqué de presse le 13 juillet. Un document énonçant les modifications à la convention collective a été affiché le 18 juillet. Le 31 juillet, l'ACEP a affiché de brèves notes sur l'indemnité de départ.

Pour le groupe TR, la décision a été communiquée à l'ACEP en fin de journée le vendredi 10 août. La décision a été affichée le lundi 13 août et un communiqué a été émis le même jour. Les modifications à la convention ont été affichées le 23 août. Le 18 septembre, l'ACEP a diffusé sur le site web de l'information sur l'échéancier de l'employeur pour les rajustements salariaux et l'émission des chèques de paye.

Hier, nous avons affiché un document énonçant tout ce qu'il faut savoir au sujet de l'indemnité de départ, le droit à celle-ci et les échéanciers.

J'ai rencontré des membres à STC (Greg Phillips m'a invité; environ 250 membres EC ont assisté à la rencontre) et à AAC (Salma Jaroudi m'a invité; environ 50 membres EC ont assisté à la rencontre) pour expliquer la rémunération et l'indemnité de départ aux termes de la nouvelle convention.

RDE

Voici la liste actuelle des questions non réglées :

Échanges de poste / grief de principe : nous montons notre dossier depuis le printemps 2011. Parce que nous savions que les échanges de postes étaient la clé d'un réaménagement des effectifs efficace dans lequel le nombre de départs non voulus peut être tenu bas, nous avons envoyé une lettre aux ministères (pour en faire la démonstration). Nous avons déposé un grief le 22 juin. La réaction de l'employeur a été de rejeter le grief. Il a été renvoyé à l'arbitrage. L'employeur a offert d'aller en médiation dans l'affaire, ce que l'ACEP a accepté. Dates à déterminer.

Définition des années de service aux fins du calcul de la MST / grief de principe : l'employeur utilise une définition qui restreint les droits à une « année de service continu ». L'ACEP n'est pas d'accord avec la notion de « continu ». La décision Kreway va dans le même sens que l'ACEP. Dates d'audience de l'arbitrage à déterminer.

Décision de RHDC de faire concourir des employés EC-08 avec les EC-07 / grief de principe : l'employeur ne suit pas ses propres procédures pour les SMPMD. Date à déterminer.

Fractionnement du paiement de la MST en plus d'un versement : pour des raisons stratégiques, il a été décidé de ne pas déposer de grief de principe; l'ACEP représentera un membre qui souhaiterait déposer un grief individuel dans l'affaire; nous poursuivons aussi nos pourparlers avec l'IPFPC et l'AFPC dans le dossier.

Relevé d'emploi et prestations d'AE : l'ACEP, l'AFPC et l'IPFPC ont présenté leur position au SCT; les trois organisations ont décidé de travailler ensemble.

Trois questions seront soulevées auprès du SCT à la réunion du 16 octobre du comité national de consultation sur la gestion des effectifs (CNCGE) :

- La définition de « niveau équivalent » pour les OER
- L'incitation par l'employeur pour que les employés demandent des rétrogradations volontaires afin de conserver un emploi
- Le refus de l'employeur d'accorder l'option C(ii) aux remplaçants.

Réunions du CNCGE : l'ACEP, l'IPFPC et l'AFPC ainsi que Ron Cochrane représentant les agents négociateurs pour la DRE rencontrent aux deux semaines des représentants du SCT et d'autres représentants clés de l'employeur pour discuter de sujets touchant le réaménagement des effectifs. Une réunion a été sautée à cause du colloque du CNM. La prochaine réunion est prévue pour le 16 octobre. Claude Poirier et Claude Danik assistent à ces rencontres.

Le SCT, l'ACEP, l'AFPC et l'IPFPC (formant un sous-comité du CNCGE) ont produit conjointement un document expliquant la DRE aux ministères. Sa distribution a été retenue. Le document a été envoyé par le Conseil du Trésor le 18 septembre.

Autres

Horaires de travail à la BdP et Article 23 : l'ACEP a déposé des griefs sur les horaires de travail (semaines courtes et semaines longues) pour nos membres; la question a été mise en suspens dans l'espoir qu'elle pourrait être réglée à la table de négociation; les parties n'ont pas conclu d'entente à la table sur cette question; l'employeur a fourni au conseil d'arbitrage le libellé; l'ACEP a relancé le grief, qui en est au stade de l'arbitrage; l'employeur a offert d'aller en médiation dans le dossier, ce que l'ACEP a accepté; la médiation est prévue pour les 24 et 25 octobre.

Stress au travail : l'ACEP a publié le 1^{er} juin un numéro d'Entre professionnels entièrement consacré au stress en milieu de travail. Le numéro a été préparé parallèlement à d'autres mesures de réaménagement des effectifs. Compte tenu de l'attention accordée récemment à la question par la presse, l'ACEP fera sur son site web un rappel aux membres au sujet du document.

2 c) Rapport du directeur général des opérations

Pas de rapport ce mois-ci.

2 d) Comité des finances

R. Brockington fait le point sur l'Assemblée générale concernant le budget (AGB).

Les états financiers de mai, juin et juillet 2012 sont examinés.

R. Brockington mentionne que certains membres ont manifesté de l'intérêt pour se joindre au comité.

Il y a consensus de reporter ce point.

2 e) Comité d'audit

Point reporté.

2 f) Comité des Statuts et des Règlements

Pas de mise à jour ce mois-ci.

2 g) Mise à jour du sous-comité d'enquête (huis clos)

3) Suivis

3 a) Ce qui constitue un huis clos

Point reporté.

3 b) Statistiques sur les cas

Le CEN demande un rapport écrit pour la prochaine réunion.

3 c) Heure des réunions du CEN

Il y a consensus de maintenir les réunions à 17 h.

4) Questions de fond aux fins de discussion

4 a) Vote sur la hausse des cotisations

C. Poirier signale qu'un courriel sera envoyé aux membres du CEN et du Comité des finances annonçant les résultats dès qu'ils seront connus. Les résultats seront ensuite affichés sur le site web dès que possible.

4 b) Politique des prix

Point reporté.

4 c) Postes vacants au CEN

Point reporté.

4 d) Modification aux Statuts

Un appel spécial de résolutions sera lancé l'an prochain et si des résolutions sont reçues, un vote aura lieu.

5) Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 5.